

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE CHASSENARD

Nombre de Membres  
Afférents au C.M.: 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part  
à la délibération : 12

Séance du 07 Décembre 2010

L'an deux mil dix  
Le sept décembre à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le  
premier décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Michel LASSOT, Maire.

**Présents :** MM. LASSOT - CELLIER - ALEVEQUE -  
BOURACHOT - CHARLES - LAPROTE - LEVITE -  
PALLOT - MARQUES.

Mmes ARNOUD - CARRETTE - GETENAY.

**Absents excusés :** MM. THEVENOUX - AUBLANC.

**Absent :** M. BERNARDET.

**Pouvoirs de Vote :** THEVENOUX à ARNOUD  
AUBLANC à PALLOT.

Madame Nathalie GETENAY a été nommée secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :**  
**Mobilisation pour**  
**le passage de**  
**la RCEA à 2x2 voies.**

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre  
Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010  
et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail  
engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec  
l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont  
mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de  
5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui  
conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par  
jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.

- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier  
départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui  
fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires  
nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures  
de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174  
accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non  
hospitalisés.

- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et  
plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les  
dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement  
(temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des  
territoires traversés.

SOUS-PREFECTURE DE VICHY  
DOCUMENT REÇU LE

15 DEC. 2010

VU POUR VALOIR RÉCÉPISSÉ

01/12/2010

01/12/2010

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de Chassenard réuni le 30 novembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014).
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement,

Le Conseil Municipal de Chassenard s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le  
Rendu exécutoire le

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire,

